



Marseille le 28 mai 2021

M. Benoit PAYAN
Maire de Marseille
Hôtel de Ville
13233 Marseille Cedex 20

Recommandé A.R

Réf. : PB Cf. n° 963
Envoyé par mail le 2021/2905

Objet : Préavis de grève reconductible pour les écoles du 07 juin 2021 au 06 juillet 2021
Préavis de grève reconductible pour les crèches du 07 juin 2021 au 30 juillet 2021

Monsieur le Maire,

Comme nous l'avons précisé lors de la réunion du 20 mai avec les représentant de la DGARH, les agents des écoles sont en attente de réponse concernant la pérennisation de la dérogation au 1607h. La souffrance au travail est un fait établi aussi bien dans les écoles et les crèches contrairement à ce que certaines personnes pensent.

En effet, comme nous vous l'avons déjà précisé dans nos courriers, la dégradation des conditions de travail s'accroît tous les ans un peu plus et on ne peut se servir uniquement de la crise sanitaire pour octroyer une diminution du temps de travail. Elle a simplement mis en évidence le manque structurel de personnel que nous dénonçons depuis plusieurs années

Les personnels de ces deux services n'en peuvent plus du manque de considération. Ils ont l'impression d'être des « kleenex » que l'on utilise en fonction des besoins. Ils en ont marre des horaires bousculés, des déplacements presque quotidien, de l'intensification du travail par manque d'effectifs, des injonctions contradictoires, du manque de moyens, de la culpabilisation permanente avec l'appel au professionnalisme pour compenser les insuffisances de l'institution, et au final trop souvent le constat d'être maltraitant avec les enfants malgré leur investissement et leur conscience professionnelle.

Par la présente, nous réitérons notre demande de rendez-vous afin de porter à votre connaissance, les motifs et propositions à notre demande concernant la dérogation au 1607h de façon pérenne pour les agents des écoles et des crèches.

Dans ce contexte, nous vous informons que nous déposons un préavis de grève reconductible et appelons l'ensemble **des personnels des écoles et des crèches Marseille**, à observer un arrêt de travail pouvant aller de **00h à 24h du :**

Pour les écoles les : 07-08-10-11-14-15-17-18-21-22-24-25-28-29 JUIN 2021
et les 01-02-05-06 JUILLET 2021

Pour les crèches les : 07-08-09-10-11-14-15-16-17-18-21-22-23-24-25-28-29-30 JUIN 2021
01-02-05-06-7-8-9-12-13-15-16-19-20-21-22-23-26-27-28-29-30 JUILLET 2021

Les agents pourront faire jusqu'à :
2h30 de grève ou la demi-journée de grève à la prise de service ou la journée de grève .

Nous vous informons également que nous organiserons un rassemblement à **10h** devant l'Hôtel de Ville le
MARDI 22 JUIN 2021

En PJ, le tract d'appel à la grève

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

BEAULIEUX Pascale
Secrétaire Générale